



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 15 juin 2026

Question écrite urgente

Séquestration/nasse en marge de la manif No G7 : sur quelle base la police a-t-elle pris en photo les manifestantes et manifestants qui ont présenté une pièce d'identité ?

A la lecture de la loi cantonale sur la police, l'article 48 concernant les mesures d'identification, une prise de photographie (ou un relevé d'empreinte) ne peut être effectué qu'en cas d'identité douteuse.

Comment la police en est-elle arrivée à prendre en photo l'ensemble des manifestant-es nassé-es, alors même que la plupart avaient leurs papiers d'identité sur eux et que leur identité était claire ?

A quel moment les photos ont-elles été effacées, si elles l'ont été, et, sinon, quand seront-elles supprimées ? Si elles existent encore, dans quelle(s) base(s) de données sont-elles stockées et sur quel fondement ? Des drones ont-ils été utilisés pour filmer/surveiller/observer la nasse et, le cas échéant, comment les données sont-elles traitées et/ou sauvegardées ?

Bien que cette question n'aurait jamais dû être posée s'il n'y avait pas eu d'abus manifeste, je remercie chaleureusement par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.